



Heritage au portugal comment les loi sont elles les meme qu en fr

Par **arminda**, le **16/01/2009** à **20:15**

bonjour ma mere vient de deceder au portugal elle possede deux maison l une au dessus de l autre plus des terrain des vignes autour ect... cela etant nous somme 6 enfant 3 veulent la garder au detrimet des autres qui ne voulons plus de souvenir douloureux comment cela peux t il se resoudre mes frere veulent nous donner une somme qu ils decident sans faire evaluer la maison je ne suis pas contre mais devons nous pas passer chez un notaire ou avocat malgre que je veux juste que je n apparaisse plus en tant heritiere sur les papiers car je ne vait plus me rendre la bas je n ai plus d attaches les loi au portugal sont elles les meme que celle de la france et si je fais une procuration cela suffit il pour que je ne me rende pas au portugal je souhaite que tout soit fait dans les regles et legalement pour ne pas avoir d ennuie apres ni pour ma fille merci de me repondre cela m enleverais un poids car je suis perdu merci arminda

Par **Marion2**, le **16/01/2009** à **22:45**

Bonsoir,

Pour une succession, en principe, au Portugal, comme en Espagne, lorsqu'il il a des biens immobiliers, il faut un notaire ET un avocat.

Renseignez-vous auprès du consulat pour les démarches à effectuer.

Cordialement